

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

ONZE NOUVEAUX BAUX DE VILLÉGIATURE ATTRIBUÉS AU LAC FAILLON

VAL-D'OR, LE 11 DÉCEMBRE 2019. – Le 4 décembre dernier, la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO), en partenariat avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la Ville de Senneterre, procédait à l'attribution de 11 nouveaux terrains de villégiature situés sur les rives du lac Faillon. L'attribution faisait suite au tirage au sort effectué en novembre par la Société des établissements de plein air au Québec (SÉPAQ) parmi 189 participants.

Une rare opportunité

Pour la première fois depuis plus d'une décennie, de nouveaux terrains de villégiature situés sur les terres du domaine de l'état étaient offerts en région. Ces terrains ont habituellement une superficie de 4 000 m² et sont en majorité riverains, boisés et accessibles par voie terrestre, sauf exception. Dans la Vallée-de-l'Or, les terrains étaient tous situés sur les rives du lac Faillon, dans la Ville de Senneterre.

Depuis mai 2014, la MRC de La Vallée-de-l'Or est responsable de la gestion des baux de villégiature et des baux d'abri sommaire sur les terres du domaine de l'État de son territoire. C'est en collaboration avec la Ville de Senneterre que le projet de nouveaux terrains au lac Faillon s'est développé.

Selon M. Jean-Maurice Matte, maire de la ville de Senneterre, il s'agit d'une belle réussite: « manifestement, nous sommes un milieu attrayant pour les villégiateurs. Nous sommes heureux de constater l'intérêt des gens pour cette opportunité. Le lac Faillon est célèbre au Québec pour son coucher de soleil immortalisé sur nos cartes d'assurance maladie. D'ailleurs, en 2019, c'était le 50^e anniversaire de la prise de cette fameuse photo. En cette année de festivités du 100^e de Senneterre, le contexte était parfait pour faire connaître l'un de nos magnifiques espaces à davantage de personnes. »

Intérêt marqué pour l'emplacement

Le tirage au sort a suscité l'engouement, alors que 189 personnes, en provenance de partout au Canada, mais aussi d'autres pays, ont tenté leur chance. La SÉPAQ pigeait ensuite 22 candidats du lot, pour s'assurer que chaque terrain trouve preneur. De ce nombre, la moitié s'est avérée être en provenance de la région.

La MRCVO invitait ensuite ces derniers à une séance d'attribution qui s'est déroulée le 5 décembre dernier. En compagnie d'un représentant du MERN et de représentants de la Ville de Senneterre, la MRCVO présentait les terrains offerts et invitait les candidats, selon l'ordre dans lequel ils avaient été pigés, à sélectionner ou non un terrain, jusqu'à ce qu'ils soient tous attribués.

Ce sont finalement 6 personnes de la région et 5 personnes de l'extérieur de l'Abitibi-Témiscamingue qui ont pu devenir détenteur d'un des baux de villégiature offerts. La MRCVO évaluera la possibilité de soumettre d'autres lacs sur son territoire au même processus.

– 30 –

Source : Sophie Richard-Ferderber
Coordonnatrice en communication
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 232
sophierf@mrcvo.qc.ca